

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LUCIE DES LAURENTIDES

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, Diane Champagne, directrice générale de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le 10 juillet 2018 à 19 h 30 au 2121, chemin des Hauteurs.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets : Garage

Description de la demande :

- Garage situé à 0,79 mètre de la limite arrière;
- Marge minimale arrière prescrite à l'article 4.1.3 du règlement de zonage n°553-15 : 1 mètre;
- Aucun permis au dossier.

Identification du site concerné : Lots 26-33, rang 05, 1738, rue R.-Deslauriers, matricule 5108-89-6149.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Sainte-Lucie-des-Laurentides ce 28 juin 2018

Diane Champagne, directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Diane Champagne, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, entre 9 h 00 et 16 h 00 le 28 juin 2018.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat,



Diane Champagne, Directrice générale et secrétaire-trésorière